

~~~~~

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE HANAU**

~~~~~

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 14 décembre 2006**

Nombre de conseillers : 25    Conseillers présents : titulaires : 22 + 1 pouvoir  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. E. MAHLER

Sous la présidence de : M. B. BRUMBTER

**PRESENTS** : Mmes J. LEONHART (Bischholtz); D. BUCHI, R. HINDERER, MM. P. MICHEL (Bouxwiller); R. DUTT (Buswiller); D. BASTIAN (Dossenheim/Zinsel); Mme S. REICHERT, MM. J.P. BALTZER, H. DANNER (Ingwiller); Mme L. JOST - suppléante - (Kirrwiller-Bosselshausen); MM. M. GANGLOFF (Menchhoffen); G. DELOR (Mulhausen); J.L. BORNI, M. LAMBERT (Neuwiller-lès-Saverne); P. MULLER (Niedersoultzbach); G. LEONHART, J. REICHERT (Obermodern-Zutzendorf); R. MULLER (Obersoultzbach); E. MAHLER (Ringendorf); G. SCHAEFER (Schalkendorf); B. BRUMBTER (Schillersdorf); J.G. WENDLING (Uttwiller); J.J. RICHERT (Weinbourg); J.G. BALTZER - suppléant - (Weiterswiller).

**EXCUSES** : MM. D. CHOPAT - pouvoir à M. D. BASTIAN - (Dossenheim/Zinsel); G. SCHOLLER (Kirrwiller-Bosselshausen); R. KISTER (Weiterswiller)

**Assistaient également** : MM. F. MEYER (Maison du C.G. 67 de Saverne) ; H. HERTZOG (Directeur) ; Mme S. WEHRUNG (Coordinatrice Enfance/Jeunesse) et Mlle J. GIRARD (Agent de Développement) de la Communauté de Communes

**Délibération n° 8 : Mise à disposition d'une partie de l'enveloppe globalisée du Conseil Général aux communes de Bouxwiller et d'Ingwiller pour la réalisation de leur terrain de football synthétique**  
Rapporteur : M. E. MAHLER

**VU** la politique en faveur des communes et de leurs groupements adoptée par le Conseil Général le 21/06/99 et notamment la mise en place d'une enveloppe financière globalisée au bénéfice des structures intercommunales engagées dans une démarche de projet de territoire et signataires d'un contrat d'objectifs avec le Département,

**VU** que cette enveloppe intervient en complément de financement pour les projets portés par ces structures et, dans certaines conditions, de projets communaux d'intérêt intercommunal,

VU les délibérations des Conseil municipaux de Bouxwiller et d'Ingwiller adoptant le plan de financement des travaux de réalisation de leur terrain de football synthétique,

VU que ces terrains de football synthétiques ont une vocation intercommunale dans la mesure où d'autres clubs que ceux de Bouxwiller et Ingwiller pourront y jouer,

VU le dernier arrêté préfectoral en date du 09/09/05 portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Hanau et définition de l'intérêt communautaire et précisant qu'en matière de « Soutien au développement et à l'organisation de la pratique des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire : subventions, achat de matériel dans le cadre de la banque de matériels associatifs » l'intérêt communautaire correspond aux activités concernant les habitants d'au moins 2 communes membres de la Communauté de Communes,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 3 abstentions (M. P. MULLER, G. LEONHART et J. REICHERT) :**

\* **de DEMANDER** au Conseil Général d'affecter le solde de l'enveloppes globalisées 2004 (62 721,05 €), l'intégralité de l'enveloppe 2005 (86 365 €) ainsi qu'une partie de l'enveloppe 2006 (14 627,18 €) de la Communauté de Communes du Pays de HANAU soit **163 713,23 €** au financement des terrains de football synthétiques de Bouxwiller et d'Ingwiller selon le plan de financement suivant :

	Coût H.T. subvention= nable du terrain	Aide du Conseil Général					Financement Commune	
		Aide sectorielle			Enveloppe globalisée		Taux	Montant
		Tx Modulé	Tx Mod. +15 %	Montant	Taux	Montant		
<b>Bouxwiller</b>	692 948,10	20 %	35 %	242 531,83	15 %	<b>103 942,21</b>	50 %	346 474,05
<b>Ingwiller</b>	747 137,76	27 %	42 %	313 797,85	8%	<b>59 771,02</b>	50 %	373 568,88

\* **de DEMANDER** aux Communes de Bouxwiller et d'Ingwiller :

- d'intégrer cette somme dans le plan de financement des investissements susmentionnés, notamment celui proposé au Conseil Général afin que celui-ci tienne compte de ces sommes dans le montant de sa subvention totale (subvention classique + aide au titre de l'enveloppe globalisée)
- d'informer, le moment venu, le public de la contribution communautaire à cet investissement, en apposant à proximité du chantier une signalétique propre à la Communauté de Communes.

\* **de PRECISER** que le solde disponible de l'enveloppe 2006 (71 737,82 €) fera l'objet d'une affectation en 2007

**Certifié exécutoire**

**Pour extrait conforme,  
Le Président**